

Avis pour l'enquête publique portant sur le Projet d'élaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME – Commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze

Objet et dates de l'enquête sur le projet d'élaboration du PLU

Par arrêté du Maire de Saint-Jean-sur-Reyssouze n° A01364-2018-069 en date du 12 décembre 2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du PLU de la commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze pour une durée de 32 jours consécutifs, à partir du 9 janvier 2019 et jusqu'au 9 février 2019 inclus.

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête

Au terme de l'enquête, le projet d'élaboration du PLU, éventuellement amendé, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur André CANARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Lyon en date du 16 novembre 2018.

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête (à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur) seront déposés à la mairie de Saint-Jean-sur-Reyssouze.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (*mercredi et samedi de 9 h 30 à 12 h*), et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Jean-sur-Reyssouze à l'adresse suivante : « *Mairie de SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE – A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (avec mention « Ne pas ouvrir ») – 25 rue des écoles – 01560 SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE.*

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes en mairie de Saint-Jean-sur-Reyssouze :

- Le mercredi 9 janvier 2019 de 10 h à 12 h
- Le samedi 19 janvier 2019 de 10 h à 12 h
- Le mercredi 30 janvier 2019 de 10 h à 12 h
- Le samedi 9 février 2019 de 10 h à 12 h

Adresse du site internet sur lequel le dossier peut être consulté

<http://www.saintjeansurreyssouze.fr>

Décision de l'autorité environnementale

Par décision en date du 10 novembre 2017, l'autorité environnementale a décidé de ne pas soumettre le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze à évaluation environnementale.

Clôture de l'enquête publique

Le rapport avec les conclusions et avis du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public à la mairie et à la préfecture du département de l'Ain, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Fait à Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 12 décembre 2018

Le Maire

